

Commission de la formation et de la vie universitaire Séance du 30 mai 2017

Délibération n°1 Portant approbation du procès-verbal de la CFVU du 25 avril 2017

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

<u>Vote</u>

Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : 13 Nombre de membres représentés : 4 Membres absents et non représentés : 16 Pour: 17
Contre: 0
Abstention: 0

Non participation: 0

Article unique: approuve le procès-verbal de la CFVU du 25 avril 2017.

Le vice-président Formation et vie étudiante,

Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 02 septembre 2017

Notifié le : 15 septembre 2017